

ANNEXE III

ANNEXE II B
RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel TECHNICIEN DU BÂTIMENT : ORGANISATION ET RÉALISATION DU GROS-ŒUVRE			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et technique		5						
Sous-épreuve E11 : Analyse technique d'un ouvrage	U.11	2	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U 12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	U 13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1h	CCF	
Épreuve E2 : Technologie - préparation et organisation de travaux	U 2	2	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E.3 : Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel : Réalisation d'un ouvrage		9						
Sous-épreuve E31: Présentation d'un dossier d'activité	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20min	CCF	
Sous-épreuve E32: Mise en œuvre	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	14h à 17h.	CCF	
Sous-épreuve E33 : Activités spécifiques et contrôles	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h à 7h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie - gestion	U 34	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U. 35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E4 : Langue vivante étrangère	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
Épreuve E5 : Français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique.	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
Épreuve E7 : Éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Pratique		CCF	
Épreuve facultative (2) : - Langue vivante	UF 1		Ponctuel oral	0h20 (1)	Ponctuel oral	0h20 (1)	Ponctuel oral	0h20 (1)

1) dont 5 minutes de préparation

2). La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.